



Stratégie provisoire sur les parcs du Yukon

Aux fins d'examen public

Juillet 2019

Table des matières

1	À propos	3
2	Résumé	4
3	Contexte.....	6
3.1	Réseau de parcs du Yukon	6
3.2	Possibilités et difficultés stratégiques de 2020 à 2030	8
3.2.1	Utilisation croissante des parcs territoriaux	8
3.2.2	Nouveau réseau de parcs en pleine expansion	10
3.2.3	Réconciliation et partenariats	10
3.2.4	Biodiversité, milieu sauvage et place du Yukon dans le monde	11
3.2.5	Changement climatique.....	11
4	Orientation à long terme du Yukon.....	13
4.1	Mission	13
4.2	Entreprendre une transition stratégique	15
4.3	Priorités de Parcs Yukon de 2020 à 2030.....	17
5	Mesures stratégiques de 2020 à 2030.....	19
5.1	Conserver les bonnes pratiques.....	19
5.2	Élaborer un plan du réseau de parcs.....	20
5.3	Opérationnaliser les nouveaux parcs	21
5.4	Enrichir et diversifier les expériences offertes dans nos parcs	22
5.4.1	Construire un terrain de camping plus grand et convivial près de Whitehorse	23
5.4.2	Offrir une bonne nuit de sommeil aux visiteurs.....	24
5.4.3	Mettre à l'essai un service de réservation des terrains de camping	25
5.4.4	Aménager des destinations de loisirs.....	26
5.4.5	Offrir un éventail d'activités	26
5.4.6	Permettre l'utilisation des parcs à longueur d'année	27
5.5	Garantir la protection de nos parcs	28

5.5.1	Prioriser l'intégrité écologique et la continuité culturelle	28
5.5.2	Assurer une gestion cohérente	29
5.5.3	Appliquer la science de la préservation du paysage	29
5.5.4	Exploiter les parcs de manière écoresponsable	30
5.6	Promouvoir la réconciliation	31
5.7	Moderniser la réglementation de nos parcs	31
5.8	Assurer la viabilité financière de nos parcs	33
5.8.1	Actualiser les droits d'entrée aux parcs	33
5.8.2	Actualiser le budget de base	35
5.8.3	Moderniser la gestion des immobilisations	36
5.8.4	Rechercher de manière rationnelle l'excellence opérationnelle	37
6	Mise en œuvre	39
6.1	Ressources	39
6.2	Stratégie pangouvernementale	39
6.2.1	Adopter une stratégie pangouvernementale pour l'aménagement du territoire et des parcs	39
6.2.2	Adopter une stratégie pangouvernementale pour les routes et les rampes de mise à l'eau des parcs	40
6.3	Plan de mise en œuvre	40
6.4	Consultations et reddition de compte	40
7	Annexes	41
7.1	Glossaire — Définition des principaux termes	41
7.2	Droits d'entrée dans les parcs actuels et proposés	44

1 À propos

Remarque : Le présent document est une version provisoire que le gouvernement du Yukon transmet aux Premières nations, aux Inuvialuit, aux intervenants et au public pour les inviter à lui donner des commentaires et une rétroaction dont il se servira ensuite pour rédiger la stratégie définitive sur les parcs du Yukon.

La stratégie sur les parcs du Yukon guidera les décisions prises relativement au réseau de parcs territoriaux du Yukon à long terme et établira des orientations stratégiques pour assurer la durabilité des bienfaits pour la santé et des avantages environnementaux, économiques et sociaux des parcs et des terrains de camping.

Pour ce faire, la stratégie :

- décrit le contexte, les possibilités et les difficultés pour les dix prochaines années (partie 3);
- établit une orientation à long terme et les priorités (partie 4);
- énonce des mesures précises que nous nous engageons à prendre dans les dix prochaines années et en explique les raisons (partie 5).

Elle comprend également les étapes pour la mise en œuvre de la stratégie définitive des parcs du Yukon (partie 6).

Un glossaire des principaux termes se trouve à l'annexe 7.1.

La présente stratégie provisoire tient compte des vastes consultations publiques tenues en 2018. Pour lire le résumé de la consultation publique et obtenir des renseignements supplémentaires, visitez le engageyukon.ca/fr/2018/consultation-sur-les-parcs-du-yukon.

Veillez consulter le site www.EngageYukon.ca ou communiquer avec Jean Langlois à la Direction des parcs du ministère de l'Environnement à jean.langlois@gov.yk.ca ou au 867-456-6761 pour connaître la procédure à suivre pour nous envoyer vos commentaires à l'égard de la présente version provisoire de la stratégie.

La date limite pour envoyer des commentaires est le 16 septembre 2019.

Nous tiendrons compte des commentaires reçus au moment de rédiger la stratégie définitive sur les parcs du Yukon. Nous prévoyons achever ce travail à l'hiver 2019-2020.

2 Résumé

La stratégie sur les parcs du Yukon guidera les décisions prises à l'égard du réseau de parcs territoriaux du Yukon à long terme et établira des orientations stratégiques pour assurer la durabilité des bienfaits pour la santé et des avantages environnementaux, économiques et sociaux des parcs et des terrains de camping.

Les possibilités et difficultés que rencontrera le réseau de parcs au cours des dix prochaines années comptent notamment :

- l'utilisation croissante des parcs territoriaux;
- un nouveau réseau de parcs en pleine expansion;
- la réconciliation et les partenariats;
- la biodiversité, le milieu sauvage et la place du Yukon dans le monde;
- les changements climatiques.

La stratégie provisoire sur les parcs du Yukon propose une orientation à long terme pour le réseau de parcs fondée sur les quatre éléments suivants :


- la protection;
- la réconciliation;
- les services publics;
- les bienfaits d'intérêt public.

Les huit priorités suivantes sont définies dans la stratégie pour la période allant de 2020 à 2030 :

- 1) conserver les bonnes pratiques;
- 2) élaborer un plan du réseau de parcs;
- 3) opérationnaliser les nouveaux parcs;
- 4) enrichir et diversifier les expériences offertes dans nos parcs;
- 5) garantir la protection de nos parcs;
- 6) promouvoir la réconciliation;
- 7) moderniser la réglementation de nos parcs;
- 8) assurer la viabilité financière de nos parcs.

En vertu de la présente stratégie, le gouvernement du Yukon s'engage également à prendre 21 mesures stratégiques pour promouvoir ces priorités, y compris :

- actualiser les droits d'entrée aux parcs;
- construire un terrain de camping plus grand et convivial près de Whitehorse;

- 
- mettre à l'essai des outils de réservation de terrains de camping;
 - accorder la priorité à l'intégrité écologique et à la continuité culturelle;
 - permettre l'utilisation des parcs à longueur d'année.

Il sera également nécessaire de travailler en collaboration avec les Premières nations et les Inuvialuit, de donner l'occasion au public de faire part de ses commentaires, d'adopter une stratégie pangouvernementale et de mobiliser de nouvelles ressources humaines, financières et en capital pour mettre en œuvre la présente stratégie.

Tous les trois ans, nous rendrons des comptes en publiant un court rapport décrivant nos progrès quant à la mise en œuvre de la stratégie approuvée sur les parcs et des engagements connexes.

3 Contexte

3.1 Réseau de parcs du Yukon

Les parcs territoriaux du Yukon sont légalement établis sur le territoire et gérés par le gouvernement du Yukon en vertu de la *Loi sur les parcs et la désignation foncière*. Bon nombre ont été établis directement par des ententes définitives conclues avec les Premières nations et les Inuvialuit. Tous sont par ailleurs gérés par la Direction des parcs du ministère de l'Environnement (Parcs Yukon), en collaboration avec les Premières nations et les Inuvialuit.

Les parcs jouent un rôle important dans la protection de l'environnement et du patrimoine culturel du Yukon. Ils contribuent à son économie grâce au tourisme, aux loisirs, aux possibilités d'emplois locaux et à l'entrepreneuriat. Ils favorisent la participation des entreprises locales qui fournissent entre autres un éventail de biens et de services comme du bois de chauffage, des véhicules, du carburant et du matériel et des services de communication.



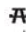

Le Yukon abrite aujourd'hui 57 parcs territoriaux répartis en quatre catégories : parcs naturels, parcs récréatifs, réserves sauvages et réserves écologiques. Ces catégories se distinguent notamment par l'importance accordée aux activités récréatives, à la préservation des écosystèmes ou à un amalgame de ces deux facteurs. L'ensemble des parcs forment un réseau de premier ordre consacré aux activités récréatives et à la protection, qui s'étend sur 15 152 km², soit 3,1 % de la superficie du Yukon (voir la figure 1).

Chaque année, plus d'un quart de la population yukonnaise campe sur nos terrains de camping. En 2018, plus de 89 000 personnes y ont séjourné un total de 57 000 nuitées.

Visitez le site yukon.ca/fr/plein-air-faune-et-flore pour obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de parcs territoriaux du Yukon.

Parcs territoriaux du Yukon

LÉGENDE

-  Parc naturel, réserve sauvage ou réserve écologique
-  Parc récréatif — Terrain de camping
-  Parc récréatif — Aire de récréation
-  Terrain de camping d'arrière-pays

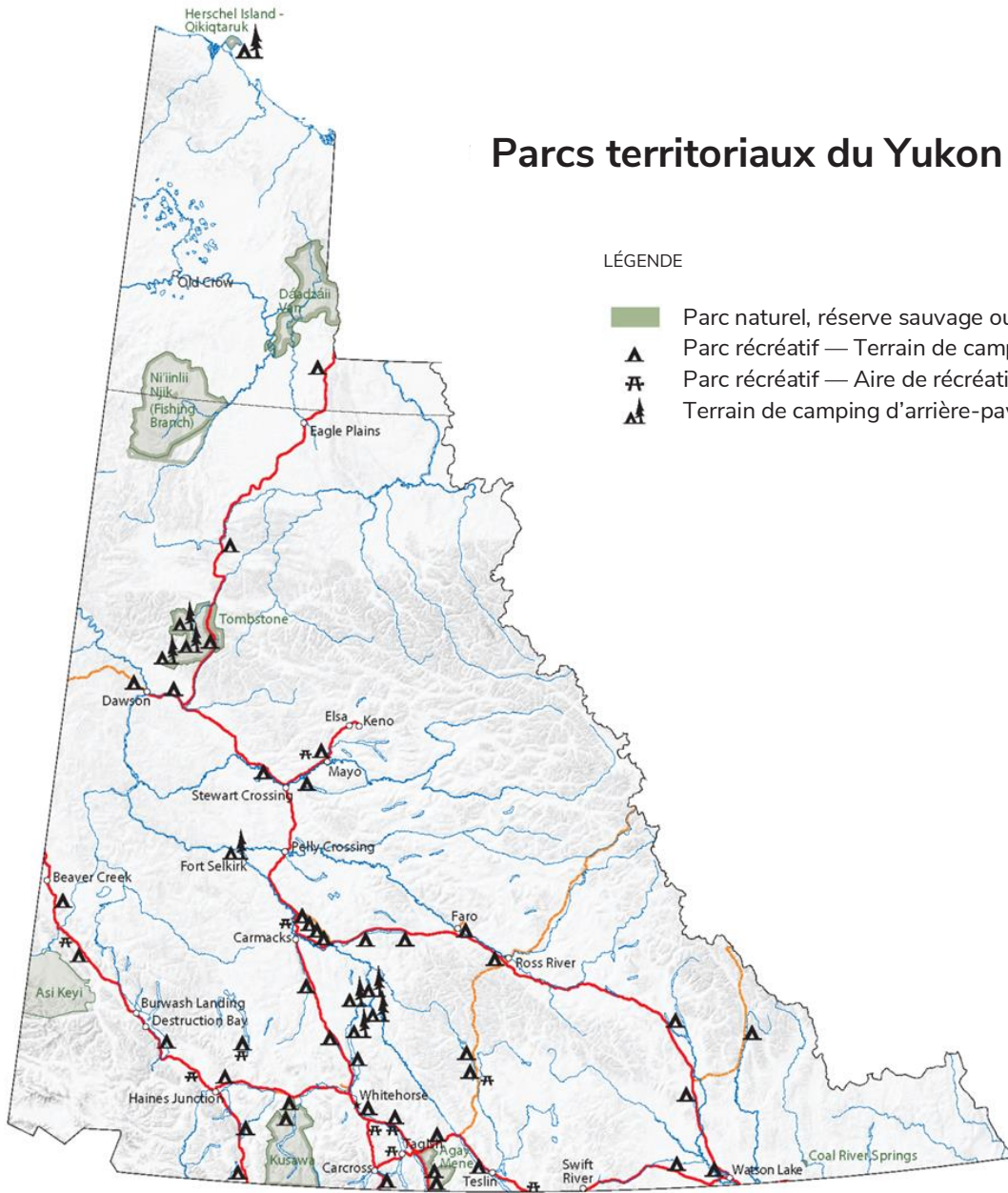


Figure 1. Carte des parcs territoriaux du Yukon

3.2 Possibilités et difficultés stratégiques de 2020 à 2030

L'analyse du contexte, des possibilités et des difficultés stratégiques pour les dix prochaines années a permis de dégager cinq principaux thèmes, détaillés ci-après.

3.2.1 Utilisation croissante des parcs territoriaux

- Le nombre de résidents et de visiteurs qui fréquentent les parcs territoriaux a considérablement augmenté au cours de la dernière décennie. En effet, entre 2008 et 2018 :
 - le nombre d'usagers ayant profité de nos terrains de camping a augmenté de 80 %, excédant à présent 89 000 (voir la figure 2a);
 - l'utilisation de nos installations de camping a plus que doublé et le taux d'occupation de nos emplacements de camping a augmenté de 103 %, le nombre de nuitées excédant désormais 57 000;
 - le camping dans l'arrière-pays du parc territorial Tombstone, région populaire pour la grande randonnée pédestre, a augmenté de 137 %;
 - le nombre de visites au Centre d'interprétation du parc Tombstone a augmenté de 176 %, excédant à présent 27 000 (voir la figure 2b).
- Cette augmentation est constante. L'utilisation des terrains de camping augmente d'environ 12 % chaque année et, si cette tendance se maintient, la demande d'emplacements doublera d'ici 2024 et triplera d'ici 2028.
- La population du Yukon, y compris les usagers des parcs, augmente, vieillit et s'urbanise. Toutefois, le Bureau des statistiques du Yukon rapporte qu'elle a augmenté de 22 % entre 2008 et 2018 et il projette qu'elle augmentera encore de 17 % entre 2020 et 2030, principalement à Whitehorse. Il prévoit également que la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus deviendra de plus en plus importante.
- Le tourisme au Yukon est lui aussi en pleine croissance. Les visites avec nuitée ont augmenté d'environ 22 % entre 2013 et 2017. La Stratégie de développement touristique du Yukon a pour objectif de doubler le revenu de ce secteur d'ici 2028, notamment en développant le tourisme en milieu sauvage et en encourageant les résidents à voyager au sein du territoire de façon responsable afin de préserver l'environnement naturel pour les générations futures.
- Au cours des dix prochaines années, les visites dans l'arrière-pays éloigné constitueront un secteur de croissance du réseau de parcs du Yukon. En effet, leur nombre a déjà augmenté de façon constante dans certains parcs, une tendance qui devrait prendre de l'ampleur avec tous les nouveaux parcs qui deviendront fonctionnels au cours des prochaines années. Nous aurons par conséquent besoin d'outils et de ressources supplémentaires pour gérer les nouveaux territoires et emplacements récréatifs.

- Le nombre de visites dans les parcs en basse saison augmente également, et cette tendance devrait se maintenir.

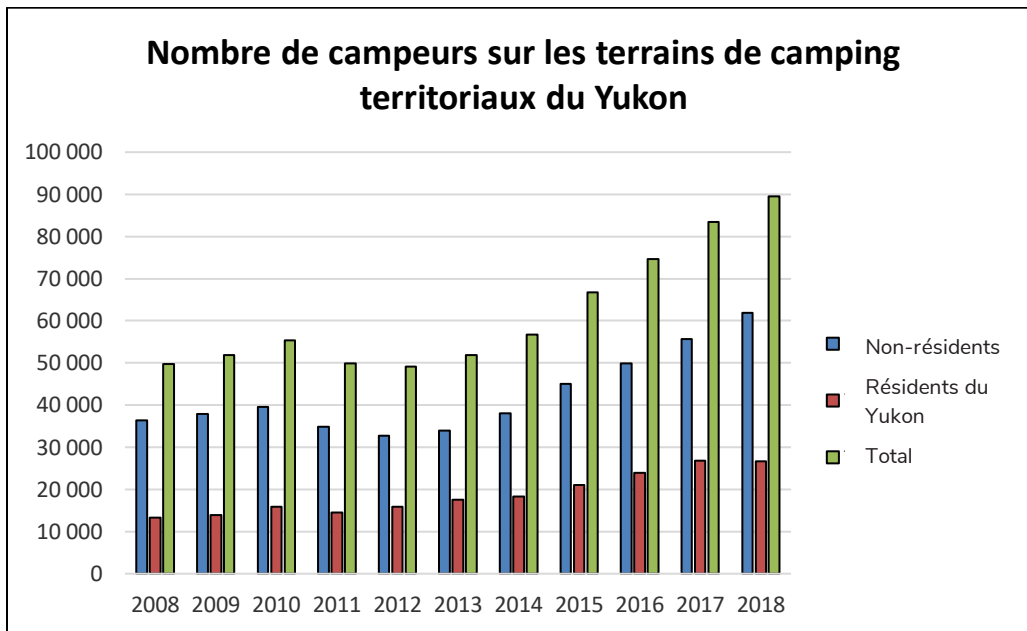


Figure 2a. Nombre de campeurs sur les terrains de camping territoriaux du Yukon

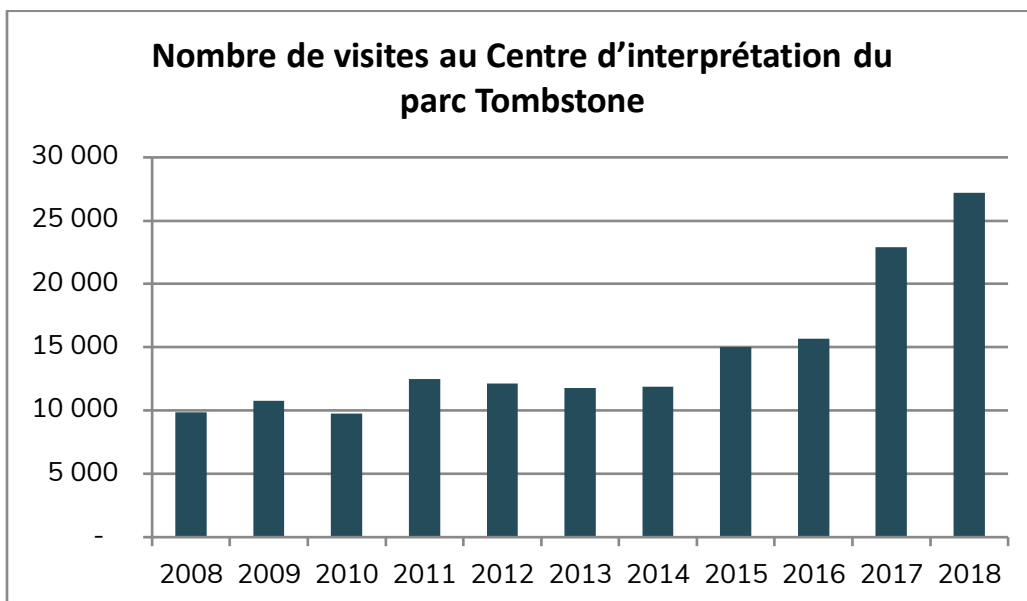


Figure 2b. Nombre de visites au centre d'interprétation du parc Tombstone

3.2.2 Nouveau réseau de parcs en pleine expansion

- Le réseau de parcs du Yukon est relativement nouveau comparativement aux autres réseaux canadiens. Nos premiers terrains de camping étaient des campements rudimentaires aménagés pour les équipes qui construisaient les routes dans les années 1940. Depuis, plusieurs grands parcs territoriaux ont été établis au terme d'ententes définitives, dont la première, celle des Inuvialuit signée en 1987, qui a mené à l'établissement du parc territorial de l'île Herschel (Qikiqtaruk). De même, la réserve sauvage Ni'iinlii' Njik (Fishing Branch) a été établie en 2002 en vertu de la Stratégie sur les zones protégées du Yukon et le parc territorial Tombstone l'a été officiellement en 2004. D'autres ententes définitives devraient par ailleurs mener à l'établissement et l'opérationnalisation de trois parcs (Kusawa, Agay Mene et Asi Keyi) au cours des prochaines années.
- Notre réseau de parcs est en pleine expansion. En vertu de l'article 11 des ententes définitives des Premières nations du Yukon, le plan d'aménagement du territoire est aujourd'hui un outil essentiel pour cibler les nouveaux parcs. Le parc territorial Dàadzàii Van, par exemple, sera établi grâce au plan d'aménagement du territoire régional du nord du Yukon. L'approbation du plan régional d'aménagement du bassin de la rivière Peel pourrait quant à lui tripler la superficie de notre réseau de parcs, qui passerait de 15 000 km² à 52 000 km². De plus, un plan d'aménagement du territoire régional est en cours d'élaboration pour la région de Dawson et on envisage déjà d'en élaborer pour les autres régions du Yukon au cours des prochaines années.

3.2.3 Réconciliation et partenariats

- Selon la Commission de vérité et réconciliation du Canada, la réconciliation consiste à « réparer les erreurs du passé d'une manière qui vient à bout des conflits et établit une relation saine et respectueuse entre les peuples, et pour l'avenir. [...] La réconciliation consiste à établir et à maintenir une relation de respect réciproque entre les peuples autochtones et non autochtones dans ce pays¹ ».
- Selon le territoire traditionnel sur lequel ils se trouvent, les parcs territoriaux yukonnais sont gérés par le gouvernement du Yukon en collaboration avec les Premières nations ou les Inuvialuit. Les comités directeurs mixtes élaborent et révisent les plans de gestion des parcs, et les comités de gestion des parcs aident à en optimiser la gestion. Bon nombre des parcs ont été établis en vertu d'ententes définitives des Premières nations ou des Inuvialuit.

¹ Commission de vérité et réconciliation du Canada. *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, 2015, p. 7.

- Sur cette base, il serait possible de renforcer les relations et de nouer des partenariats plus solides. Cette décennie offre au Yukon l'occasion de prendre place parmi les leaders de la réconciliation à l'échelle nationale et internationale.

3.2.4 Biodiversité, milieu sauvage et place du Yukon dans le monde

- Le Yukon n'est pas à l'abri de la crise mondiale de la biodiversité. Le *Rapport Planète vivante 2018* indique d'ailleurs que le nombre de populations fauniques a diminué de 60 % à l'échelle mondiale au cours des quarante dernières années. Au Canada seulement, la moitié des espèces surveillées sont sur le déclin, principalement en raison de la disparition de leur habitat et du changement climatique. La population de ces 451 espèces a diminué d'environ 83 %.
- Le nombre d'espèces en péril au Yukon a augmenté et est maintenant de 42. On s'attend à le voir croître davantage à mesure que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) progresse dans son évaluation des autres espèces. Le Centre de données sur la préservation des espèces du Yukon a relevé 134 taxons (espèces, sous-espèces ou variétés) en grand danger et 850 autres en péril ou vulnérables.
- Les régions sauvages se font rares partout dans le monde. En effet, une étude mondiale publiée par l'Université du Queensland mentionne qu'au cours des deux dernières décennies, la Terre a perdu 3,3 millions de kilomètres carrés de régions sauvages, soit presque sept fois la taille du Yukon. Toutefois, six importantes régions sauvages tiennent bon : le nord du Canada et l'Alaska; le nord de la Russie; la forêt amazonienne en Amérique du Sud; les déserts d'Australie centrale; le plateau tibétain d'Asie centrale; et l'Afrique du Nord.
- Les régions sauvages sont essentielles pour la préservation à long terme de la biodiversité et représentent une destination de tourisme durable prisée. Dans cette lutte internationale contre la perte de la biodiversité, les paysages sauvages du Yukon deviennent donc une ressource touristique mondiale de plus en plus précieuse.
- Le Yukon se trouve dans une position privilégiée à l'échelle internationale : il est un leader incomparable, autant en matière de préservation que de tourisme en régions sauvages.

3.2.5 Changement climatique

Le changement climatique entraîne différentes répercussions pour les parcs :

- les infrastructures comme les routes, les sentiers et les installations, sont davantage exposées aux risques liés au climat comme la fonte du pergélisol, les inondations et les feux;
- la préservation de la biodiversité face au changement climatique nécessitera l'établissement d'un plan pour l'ensemble du paysage qui permettra de veiller à ce que les aires protégées, les zones tampons et



les corridors offrent aux animaux un milieu dans lequel ils peuvent adapter leur mode de vie au changement de leur habitat;

- les moments où les gens visitent les parcs changent, et continueront de changer, comme en témoignent les saisons de camping prolongées, les départs tardifs des navires de croisières au parc territorial de l'île Herschel (Qikiqtaruk) pendant la saison estivale et l'augmentation du nombre de visiteurs hivernaux.

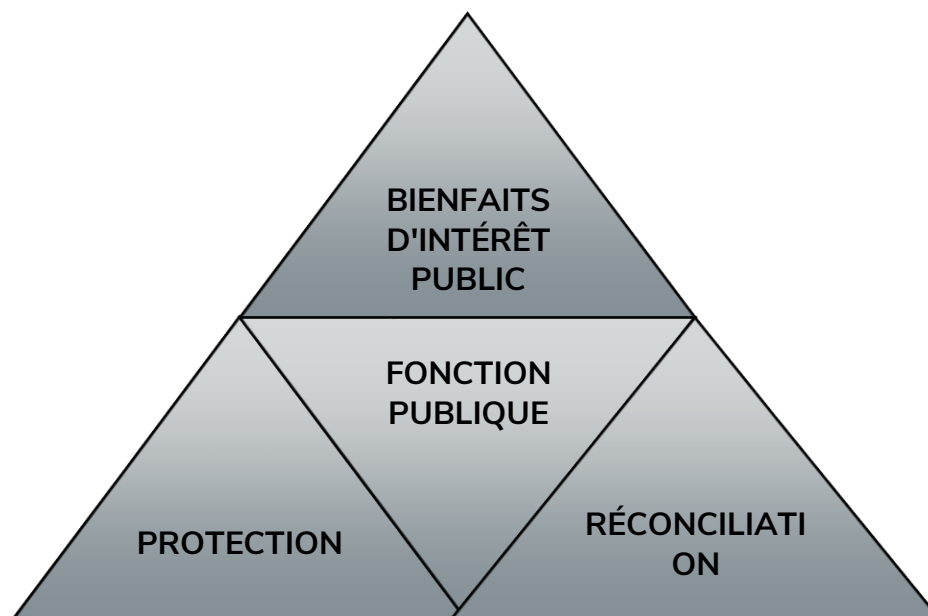
4 Orientation à long terme du Yukon

4.1 Mission

En vertu de la *Loi sur les parcs et la désignation foncière*, le réseau de parcs territoriaux du Yukon « a pour objet l'établissement de parcs pour les fins suivantes :

- donner suite aux engagements découlant des ententes portant règlement;
- assurer la protection et la gestion de secteurs représentatifs d'importance à l'échelle territoriale, et d'autres endroits spéciaux du Yukon;
- offrir aux résidents et aux visiteurs, la poursuite d'activités de loisirs;
- accroître la sensibilité du grand public à l'environnement naturel du Yukon comme héritage des générations à venir »².

En ce sens, voici notre vision du réseau de parcs du Yukon d'ici à 2030 et au-delà.



La protection et la réconciliation sont le fondement de tout ce que nous faisons.

La fonction publique est au centre de ce que nous faisons.

Nous visons des bienfaits d'intérêt public : des terres, une population et une économie saines.

² Gouvernement du Yukon. *Loi sur les parcs et la désignation foncière*, 2002, article 1.

Figure 3. Vision du réseau de parcs du Yukon d'ici à 2030 et au-delà

Le diagramme montre que la protection, la réconciliation et la fonction publique sont les éléments constitutifs du système qui permettent d'offrir des services à la population. Le diagramme présente également la Direction des parcs, qui nous sommes, notre mission, ce que nous ferons pour l'accomplir et les raisons qui nous motivent. Nos décisions et nos mesures seront guidées par les quatre éléments constitutifs détaillés ci-après.

Protection

Parcs Yukon protège certains des paysages naturels les plus intacts sur Terre et qui regorgent de valeur culturelle. La même approche a été adoptée à l'échelle du territoire en ce qui concerne la planification de la conservation du réseau et la gestion des visites des parcs afin d'en assurer l'intégrité écologique et la continuité culturelle.

Réconciliation

Parcs Yukon promeut la réconciliation par le biais d'une gestion collaborative avec les Premières nations et les Inuvialuit, notamment en célébrant le savoir et la culture autochtone, en encourageant l'utilisation traditionnelle des parcs et en nouant des liens étroits. Son engagement est source de force pour tous.

Fonction publique

Parcs Yukon est une fonction publique durable et un bien public précieux.

Notre méthode de gestion est responsable, efficace et transparente; nous reconnaissons que le réseau de parcs permet d'assurer des terres, une population et une économie saines.

Parcs Yukon est un partenaire incontournable.

Bienfaits d'intérêt public

Les parcs permettent aux collectivités du Yukon de profiter de certains bienfaits.

Terres saines : Le Yukon regorge de terres sauvages, d'écosystèmes intacts, d'une faune abondante, d'air et d'eau purs et d'une biodiversité résiliente qui assurent la pérennité de toutes formes de vie, dont la vie humaine. Ces ressources sont essentielles non seulement pour le Yukon, mais aussi pour le monde entier.

Population saine : Des personnes de toutes capacités, venant de près ou de loin, peuvent facilement vivre des expériences inoubliables grâce aux parcs du Yukon. Être actif et se rapprocher de la nature et de la culture favorise la santé du corps, de l'âme et de l'esprit.

Économie saine : Parcs Yukon contribue au développement et à la diversification de l'économie du Yukon. Il offre des possibilités d'emplois locaux et d'entrepreneuriat ainsi que des avantages économiques importants découlant du tourisme, des loisirs, de la santé publique et de la qualité de vie.

4.2 Entreprendre une transition stratégique

Au cours des dix prochaines années, Parcs Yukon entreprendra une transition graduelle qui nous permettra de respecter notre orientation à long terme dans un contexte en constante évolution.

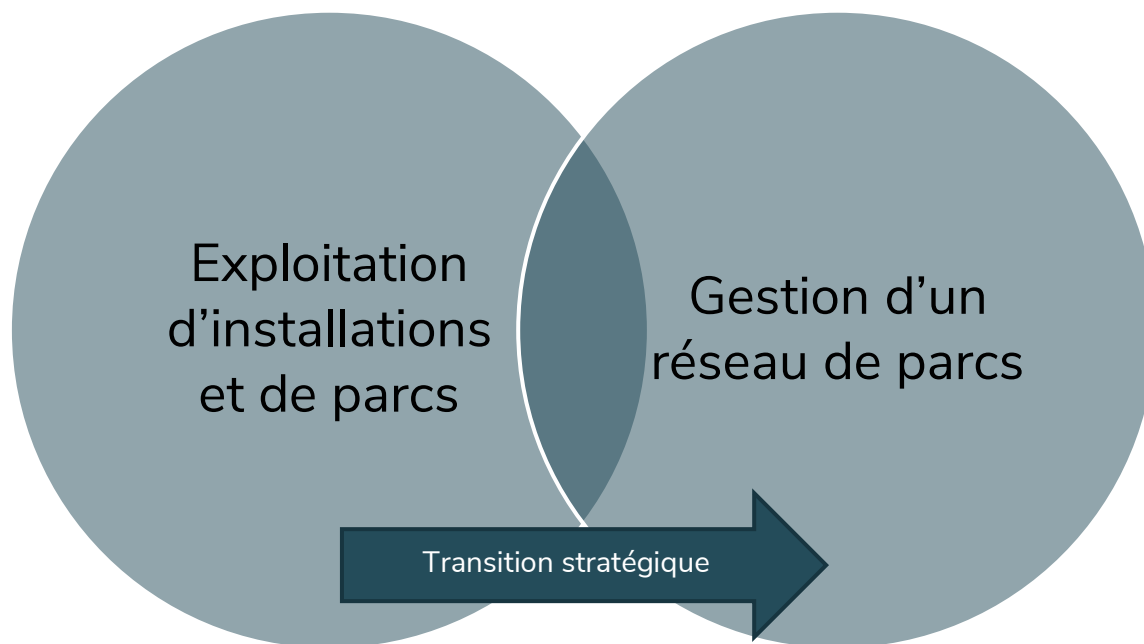



Figure 4. Transition stratégique

La transition vers une méthode d'organisation de gestion des parcs plus efficace est essentielle pour que nous soyons en mesure de répondre au défi que représente un réseau de parcs moderne et en constante évolution.

Il s'agit bien d'une transition, et non d'un changement profond. En effet, malgré la transition de la prochaine décennie, les parcs territoriaux du Yukon resteront inchangés sur bon nombre d'aspects. Pendant la



consultation publique, les gens nous ont fait part de certains changements à apporter, mais ont aussi indiqué que nos pratiques générales leur plaisaient.


Voici des exemples de certains éléments qui changeront au cours de la transition.

Avant la transition :	Après la transition :
Exploiter une gamme d'installations de camping et d'aires protégées	Gérer un réseau de parcs cohérent, moderne et en constante évolution
Planifier, aménager et gérer les parcs au cas par cas.	Planifier, aménager et gérer les parcs de manière systématique.
Considérer les parcs comme des aires protégées distinctes.	Considérer les parcs et les autres aires protégées comme un seul et même réseau de préservation.
Adhérer aux accords définitifs.	Promouvoir la réconciliation, notamment en adhérant aux accords définitifs.
Considérer les lieux comme étant soit un terrain de camping, soit un « vrai parc ».	Penser à l'établissement de services dans l'avant-pays accessibles en voiture et de services dans l'arrière-pays éloigné dans un éventail de types de parcs.
Gérer quelques aires protégées et d'un grand nombre de petits terrains de camping.	Gérer un nombre grandissant d'aires protégées et de grands terrains de camping.
Répondre aux besoins récréatifs des campeurs en véhicule de plaisance et des randonneurs pédestres en région sauvage.	Répondre aux besoins d'un nombre grandissant de personnes ayant des capacités et des intérêts divers.
Offrir des services estivaux grâce à un effectif saisonnier.	Offrir des services appropriés toute l'année grâce à un effectif conséquent.
Garder les objectifs des aires protégées en périphérie du plan d'aménagement du territoire et d'autres processus pertinents.	Intégrer les objectifs des aires protégées au plan d'aménagement du territoire et aux autres processus pertinents.
Disposer d'équipes efficaces : rangers, agents, gardiens, interprètes, personnel d'entretien, planificateurs, personnel de formation, gestionnaires, etc.	Veiller à ce que les équipes de travail collaborent entre elles pour assurer la gestion des parcs
Adopter un mode de gestion réactif visant à régler les problèmes.	Adopter un mode de gestion proactif visant à prévenir les problèmes.

4.3 Priorités de Parcs Yukon de 2020 à 2030

Afin d'assurer une bonne transition, Parcs Yukon a fixé les huit priorités suivantes :

- 1) conserver les bonnes pratiques;
- 2) élaborer un plan du réseau de parcs;
- 3) opérationnaliser les nouveaux parcs;
- 4) enrichir et diversifier les expériences offertes dans nos parcs;
- 5) garantir la protection de nos parcs;
- 6) promouvoir la réconciliation;

- 
- 7) moderniser la réglementation de nos parcs;
 - 8) assurer la viabilité financière de nos parcs.

Les mesures stratégiques relatives aux priorités susmentionnées sont décrites ci-après.

5 Mesures stratégiques de 2020 à 2030

Voici les mesures stratégiques que nous prendrons entre 2020 et 2030.

Les mesures stratégiques sont des mesures clés que nous nous engageons à prendre au cours des dix prochaines années et qui, ensemble, feront une grande différence dans la mise en œuvre de notre orientation à long terme.

Elles se complètent mutuellement et permettent d'aboutir à un résultat plus important que si elles étaient appliquées individuellement.

Ces mesures ont été mises en place avec l'aide du personnel de Parcs Yukon, qui a pris en compte les pratiques et les leçons des autres administrations, et se basent sur une quantité importante de renseignements recueillis au cours des dernières années. D'autres renseignements ont également été pris en compte, notamment ceux recueillis grâce à la consultation publique de 2018 sur les parcs du Yukon, à un sondage public réalisé auprès d'usagers de terrains de camping en 2016, aux centaines de cartes de commentaires remises par les usagers des parcs et à de nombreuses conversations entretenues avec des partenaires de gestion de parcs, des usagers et des intervenants inuvialuit et des Premières nations.

Les mesures en question seront mises en œuvre en partenariat avec les Premières nations et les Inuvialuit, et le public pourra faire part de ses commentaires sur la plupart d'entre elles.

5.1 Conserver les bonnes pratiques

Dans le cadre des mesures stratégiques, il est important que nous reconnaissons l'efficacité de nos pratiques. Le Yukon est un leader canadien dans l'établissement et la gestion des parcs en collaboration avec les gouvernements autochtones. L'utilisation des parcs de l'avant-pays et de l'arrière-pays en pleine croissance et le taux de satisfaction des usagers qui s'élèvent à 84 % indiquent que plusieurs de nos pratiques actuelles sont appropriées. Voici quelques pratiques importantes que nous continuerons d'encourager.

Protection

- Reconnaître la valeur intrinsèque des écosystèmes naturels, d'une faune saine et de la pureté de l'air et de l'eau.
- Conserver les hauts standards du Yukon quant à l'atteinte ou au dépassement des objectifs internationaux en matière de conception, d'établissement, de protection, d'exploitation et de gestion de parcs et d'aires protégées.

Réconciliation

- Cibler de nouveaux parcs et de nouvelles aires protégées en collaboration avec les Premières nations et les Inuvialuit.
- Respecter les droits et les langues des Autochtones et leur utilisation traditionnelle des terres.
- Gérer les parcs en collaboration avec nos partenaires inuvialuit et des Premières nations.

Fonction publique

- Gérer les parcs de façon à garantir la sécurité des visiteurs et la qualité de leur expérience.
- Permettre au public de participer à la planification et à la gestion des parcs.

Bienfaits d'intérêt public

- Offrir des terrains de camping propres, sécuritaires et confortables dans de beaux endroits caractérisés par :
 - des emplacements bien isolés les uns des autres et une ambiance rustique;
 - des installations simples, dont des tables de pique-nique, des foyers de feux de camp, des toilettes extérieures, des boîtes à ordures à l'épreuve des ours, du bois de chauffage et, dans la plupart des cas, un accès à de l'eau non traitée;
 - des zones de camping sans services (sans électricité, Wi-Fi ou douches) offerts par le secteur privé du Yukon;
 - une amélioration continue pour assurer l'accessibilité des installations.
- Offrir des expériences en milieu sauvage, des possibilités de loisirs actifs, de la pêche, de la chasse, des programmes d'interprétation et des services de classe mondiale.
- Favoriser les possibilités d'emplois locaux et d'entrepreneuriat.

5.2 Élaborer un plan du réseau de parcs

Objectif

- À court terme, nous élaborerons un plan du réseau de parcs territoriaux du Yukon qui aidera à l'aménagement des parcs actuels et nouveaux ainsi qu'à l'établissement de futurs parcs. Grâce à ce plan, nous pourrions nous assurer d'avoir les bons types de parcs, qui offrent des installations et des services adaptés, aux bons endroits, ce qui nous permettra de mieux atteindre nos objectifs de protection, de réconciliation, de qualité de vie, de loisirs, de tourisme et de diversification économique.

Raisons

- Un plan de réseau de parcs permettra d'orienter la mise en œuvre de bon nombre d'autres mesures stratégiques décrites dans le présent document. Il serait donc préférable le mettre en œuvre le plus tôt possible.
- Ce plan guidera nos décisions concernant les parcs, les installations, les programmes d'interprétation et d'éducation, les standards d'entretien, la surveillance et les programmes de conformité et d'application de la loi dont le territoire a besoin.
- Pendant la consultation publique, les gens ont demandé comment, où et quand de nouveaux parcs seraient établis pour répondre aux besoins du Yukon en matière de loisir, de tourisme et de préservation à long terme du paysage.
- Le Canada et 195 autres pays se sont engagés à établir des réseaux d'aires protégées en vertu de la Convention sur la diversité biologique. Aujourd'hui, 11,7 % du Yukon est protégé grâce à différentes formes de parcs et autres aires protégées (parcs territoriaux, parcs nationaux, zones de protection de l'habitat, etc.), et le Canada a pour objectif d'en protéger 17 % d'ici 2020. En 2020, les pays fixeront de nouveaux objectifs pour 2030 et au-delà. Il s'agit du moment idéal pour que le Yukon se fixe des objectifs et établisse un plan pour les atteindre.

5.3 Opérationnaliser les nouveaux parcs

Objectif

- Nous commencerons à opérationnaliser officiellement bon nombre de « nouveaux parcs » établis au terme d'ententes définitives avec les Premières nations ou ciblés dans les plans régionaux d'aménagement du territoire. Nous affecterons des ressources humaines et financières à la gestion de chacun de façon à établir un modèle organisationnel durable pour la gestion à long terme de notre réseau de parcs.

Raisons

- Les « nouveaux parcs » sont ceux qui ont été établis aux termes d'ententes définitives avec les Premières nations ou ciblés dans les plans régionaux d'aménagement du territoire et pour lesquels il reste des étapes à franchir avant qu'ils soient reconnus en tant que parcs opérationnels. Lesdites étapes sont généralement la désignation légale en vertu de la *Loi sur les parcs et la désignation foncière*, l'élaboration d'un plan directeur et la dotation en personnel.
- Les nouveaux parcs n'offrent aucun service.

- Nous prévoyons que la majorité des nouveaux parcs suivants seront opérationnalisés entre 2020 et 2030.
 - Le parc territorial Kusawa a été établi au terme d'ententes définitives et a été désigné en vertu de la *Loi sur les parcs et la désignation foncière* en 2017. L'exploitation officielle commencera après l'approbation du plan de gestion du parc.
 - Le parc territorial Dàadzàii Vàn a été ciblé dans le plan d'aménagement des terres du nord du Yukon, et il ne reste qu'à le désigner de façon légale. Le plan de gestion du parc est en cours d'élaboration et il servira de guide officiel pour sa gestion.
 - Les aires protégées ciblées dans le plan régional d'aménagement du bassin de la rivière Peel peuvent être désignées à titre de parcs territoriaux. La planification de gestion, la désignation légale et l'exploitation devraient être réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'aménagement du territoire.
 - Le parc territorial Agay Mene a été établi au terme de l'entente définitive de la Première nation de Carcross/Tagish, mais n'a pas encore été désigné en vertu de la *Loi sur les parcs et la désignation foncière*. La désignation légale et l'élaboration du plan de gestion du parc permettront d'en entreprendre la protection et l'exploitation officielles.
 - Le parc territorial Asi Keyi a été établi au terme de l'entente définitive de la Première nation de Kluane, mais n'a pas encore été désigné en vertu de la *Loi sur les parcs et la désignation foncière*. La désignation légale et l'élaboration du plan de gestion du parc permettront d'en entreprendre la protection et l'exploitation officielles.
- Outre les nouveaux parcs susmentionnés, d'autres nouveaux parcs territoriaux pourraient être établis au terme du plan régional d'aménagement du territoire de Dawson et de futurs plans d'aménagement du territoire.

5.4 Enrichir et diversifier les expériences offertes dans nos parcs

Depuis des générations, les détenteurs du savoir traditionnel nous disent que passer du temps dans la nature est bénéfique pour le corps, l'esprit et l'âme, une théorie que corrobore de plus en plus la science. C'est pourquoi nous voulons enrichir et diversifier les expériences offertes dans les parcs du Yukon, et ce, tant du côté des activités offertes dans l'avant-pays accessible en voiture que des activités de l'arrière-pays. Voici les mesures stratégiques que nous prendrons entre 2020 et 2030 pour atteindre cette priorité.

5.4.1 Construire un terrain de camping plus grand et convivial près de Whitehorse

Objectif

- À moyen et à long terme, nous aménagerons au moins un parc récréatif à moins de deux heures de Whitehorse qui offrira :
 - un grand terrain de camping de plus de 100 emplacements;
 - une ambiance rustique et des emplacements bien répartis;
 - une zone de tranquillité (voir la partie suivante pour de plus amples détails);
 - des possibilités d'activités récréatives comme des sentiers de randonnée et l'accès à un plan d'eau.

Raisons

- Au lieu de se transformer en destinations de loisirs pour la population du Yukon, le réseau actuel de terrains de camping est plutôt devenu un réseau d'arrêts routiers. Puisque les terrains de camping sont petits et espacés, il est difficile de les desservir, de les entretenir, de les exploiter et de les surveiller efficacement. Cela ne nous permet pas de répondre aux besoins de notre population urbaine croissante.
- La demande d'espaces de camping est plus forte à moins de deux heures de route de Whitehorse, où réside approximativement 87 % de la population du Yukon, et où nous offrons actuellement un peu plus de 400 emplacements de camping. Nous estimons qu'il pourrait y avoir suffisamment de demandes pour 800 emplacements supplémentaires dans cette région d'ici 2030.
- Nous répondons notamment à cette demande par l'établissement d'un nombre important de nouveaux emplacements de camping. D'autres solutions auront pour objectif d'améliorer l'accessibilité des emplacements, comme la modification apportée à la réglementation en 2018 visant empêcher le délaissement de certains emplacements inoccupés. Il s'agira notamment d'encourager les gens à choisir des terrains moins prisés et d'envisager la possibilité de réserver les terrains.
- Ajouter de nouveaux emplacements dans certains gros terrains de camping permettra de répondre très efficacement aux besoins de la population yukonnaise dans la plupart de nos régions densément peuplées. En effet, certains des terrains de plus de 100 emplacements génèrent des économies d'échelle, ce qui permet d'aménager et d'exploiter des emplacements offrant de meilleures expériences. Nous serons ainsi en mesure de proposer des aires tranquilles et isolées, des sentiers bien entretenus, des terrains à l'accessibilité accrue, un système de réservation et des programmes

d'interprétation, de garantir la présence des hôtes de camping sur les lieux et d'accueillir différents types d'usagers et d'activités.

- Moderniser la disposition et la dimension des terrains de camping permettra également de répondre à d'autres demandes formulées lors de la consultation publique, comme l'amélioration des sentiers, des terrains de jeu et des emplacements réservés aux tentes et aux gros véhicules de plaisance.
- Le réseau de parcs du Yukon comprend actuellement un terrain de camping de plus de 100 emplacements, soit le terrain de camping Yukon River, situé en face de la ville de Dawson. Il s'agit d'un terrain fréquemment visité et efficacement exploité. Les terrains de camping se trouvant à moins de deux heures de route de Whitehorse sont plus petits et comptent entre 9 et 59 emplacements.
- Le nouveau parc en question devra se trouver à une heure ou deux de route de Whitehorse. Toutefois, l'emplacement exact n'a pas encore été déterminé. Nous prendrons cette décision après avoir consulté les Premières nations et le public de la région.

5.4.2 Offrir une bonne nuit de sommeil aux visiteurs

Objectif

- Nous moderniserons l'aménagement des terrains de camping pour agrandir les emplacements actuels ou en offrir de nouveaux afin de mieux gérer le bruit et de créer des zones de tranquillité. Par exemple, les campeurs pourraient choisir entre une zone où les génératrices sont autorisées et une zone tranquille sans génératrices. Le nouvel aménagement proposerait également des aires réservées aux tentes, des aires de camping sans réservation et prévoirait assez d'espace et de végétation entre les emplacements.
- Nous intégrerons, dans la mesure du possible, ces caractéristiques de tranquillité aux terrains de camping actuels (ceux qui ont au moins deux routes en boucle, par exemple).
- Nous actualiserons les règlements sur les génératrices et les heures de tranquillité (voir la partie 5.7 pour de plus amples détails).

Raisons

- Il peut être difficile d'avoir une bonne nuit de sommeil sous le soleil de minuit. Il est donc essentiel, puisque les parcs sont de plus en plus utilisés, d'assurer une gestion active du bruit.
- Les plaintes pour bruit sont parmi les plus fréquentes chez les campeurs, et la plupart concernent les génératrices et les fêtes. Pendant la consultation publique, les gens nous ont demandé d'améliorer notre gestion du bruit sur les terrains de camping.
- On trouve souvent des aires de tranquillité ailleurs au pays, et beaucoup d'usagers espèrent en voir également dans nos parcs.

5.4.3 Mettre à l'essai un service de réservation des terrains de camping

Objectif

- Nous mettrons à l'essai un service de réservation en ligne pour améliorer l'accès équitable aux emplacements de certains terrains de camping accessibles en voiture. Nous lancerons d'abord un projet pilote pour mettre à l'essai un système qui permettra de réserver des emplacements dans quelques terrains de camping achalandés pendant les périodes estivales de grande affluence. À plus long terme, nous pourrions implanter un système de réservation en ligne permanent qui tiendra compte des leçons apprises du projet pilote.

Raisons

- Il est actuellement possible de réserver en ligne pour trois terrains de camping du parc territorial Tombstone, situé dans l'arrière-pays. Cela s'est d'ailleurs avéré très utile pour gérer l'accessibilité aux emplacements en grande demande réservés aux tentes.
- Pendant la consultation publique, une très grande majorité de personnes ont exprimé le désir de pouvoir réserver en ligne des emplacements de camping dans l'avant-pays accessibles en voiture, comme dans la plupart des réseaux de parcs du monde entier. Ces usagers aiment avoir la certitude qu'ils auront un emplacement de camping avant de quitter la ville.
- Toutefois, certains usagers ont mentionné qu'ils préféreraient la spontanéité et se trouver un emplacement de camping sans avoir à le réserver. Parmi ces personnes, certaines s'inquiètent de ne plus être en mesure de trouver un emplacement en raison des réservations de masse.
- Pour répondre aux besoins de tous les usagers, nous voulons offrir des emplacements qui pourront être réservés en ligne et d'autres qui suivront le principe du premier arrivé, premier servi.
- Il n'est pas nécessaire d'obliger les terrains de camping des parcs territoriaux à exiger des réservations pour tous leurs emplacements. En effet, le personnel nécessaire entraînerait des coûts beaucoup trop élevés étant donné notre réseau actuel composé de petits terrains de camping dispersés sur de grandes distances. Nous tirerons donc profit du projet pilote pour trouver la solution qui permettra de mettre sur pied un système de réservations efficaces en tenant compte des changements que subissent nos terrains de camping.

5.4.4 Aménager des destinations de loisirs

Objectif

- En nous fondant sur notre plan du réseau de parcs, nous proposerons une plus grande offre d'activités récréatives dans les parcs de plusieurs régions du Yukon. Pour ce faire, nous devons probablement ajouter des infrastructures récréatives pour bonifier l'offre dans les parcs actuels. Par exemple, nous mettrons en place et annoncerons des options comme :
 - des sentiers pour randonnée d'une journée et des sentiers accessibles dans l'avant-pays;
 - des parcours terrestres et maritimes, des sentiers et des destinations de camping dans l'arrière-pays.

Raisons

- Les bienfaits relatifs à la santé des gens, des collectivités et de l'économie dépendent tous d'un accès sécuritaire à des activités de qualité dans l'avant-pays et l'arrière-pays.
- Pendant la consultation publique, les gens nous ont dit qu'ils voulaient une plus grande variété d'activités récréatives. Ils veulent pouvoir pratiquer des activités quand ils séjournent sur nos terrains de camping et ils veulent une offre adaptée aux personnes de toutes capacités. La plupart nous ont demandé plus de sentiers de promenade et de randonnée.
- Les voies navigables seront des ressources récréatives encore plus importantes en raison de l'ajout de destinations aquatiques dans le réseau de parcs, plus précisément dans le bassin de la Peel, à Agay Mene et à Dàadzàii Vàn.
- Certains de nos parcs récréatifs existants ont beaucoup de potentiel. À certains endroits, les installations actuelles sont limitées à un seul terrain de camping entouré d'endroits spectaculaires où faire de la randonnée pédestre, du vélo, de la navigation, etc. À d'autres, nous pourrions remettre en état certains sentiers non entretenus pour offrir de nouvelles activités récréatives.

5.4.5 Offrir un éventail d'activités

Objectif

- En nous fondant sur le plan du réseau de parcs et les plans directeurs de chaque parc, nous tenterons d'offrir un éventail d'activités de manière à préserver l'intégrité écologique, la continuité culturelle, la sécurité publique et les expériences des visiteurs.
- Nous améliorerons la réglementation et, s'il y a lieu, nous gérerons plus activement l'utilisation des parcs pour atténuer le risque de conflits qui peuvent survenir lorsque des usagers essaient de pratiquer des activités différentes au même endroit et en même temps (voir la partie 5.7 pour de plus amples détails). Nous pourrions, par exemple :

- délimiter des zones pour certaines activités;
- restreindre le lieu et le moment où certaines activités peuvent avoir lieu;
- transmettre l'information aux exploitants d'entreprises touristiques, aux pourvoyeurs et aux grands groupes pour qu'ils puissent choisir des itinéraires peu conflictuels.

Raisons

- Comme le nombre de visiteurs dans nos parcs augmente, il est de plus en plus important de gérer les utilisations en amont pour réduire les répercussions écologiques et les utilisations conflictuelles. Il y a 20 ans à peine, une telle gestion n'était pas nécessaire en raison du petit nombre d'usagers dispersés dans la nature. La situation a cependant changé à mesure que le nombre de visites a augmenté et continuera de changer au cours des dix prochaines années.
- Les besoins des usagers de nos parcs commencent également à se diversifier. À titre d'exemple, certaines personnes préfèrent avoir une bonne nuit de sommeil, alors que d'autres préfèrent rester éveillés pour observer les aurores boréales; d'autres veulent savoir où et quand chasser de façon sécuritaire sans risque de blesser des gens à proximité; et les grands groupes veulent des renseignements sur les installations à leur disposition.


5.4.6 Permettre l'utilisation des parcs à longueur d'année

Objectif

- Nous adapterons les services offerts dans les divers parcs en fonction des périodes de l'année et des activités pratiquées à ces moments. Pour ce faire :
 - nous examinerons les dates où les parcs commencent et arrêtent d'exploiter leurs installations et d'offrir des services en vue de prolonger la saison, au besoin;
 - nous prendrons en compte le niveau approprié de services essentiels comme l'accès, la collecte des ordures et la sécurité des visiteurs en basse saison;
 - nous évaluerons les possibilités de partenariats pour la prestation de services.

Raisons

- Les services des parcs territoriaux ne sont pas adaptés à l'utilisation accrue des lieux pour des activités automnales, hivernales et printanières. De plus, le changement climatique entraîne de grandes variations pour la saison de camping estivale rentable, qui est de plus en plus longue.
- La saison opérationnelle doit correspondre à la saison d'utilisation maximale, où les visiteurs ont besoin de davantage de services, comme la cueillette des ordures, l'entretien des toilettes extérieures, l'approvisionnement en bois de chauffage, la surveillance des terrains de camping et l'interprétation.



Les usagers visitent nos parcs plus tôt au printemps et plus tard à l'automne, ce qui prolonge la saison d'utilisation maximale annuelle. Il est donc essentiel d'ajuster la saison opérationnelle en conséquence.

- Puisque le nombre de visiteurs ne cesse d'augmenter chaque année, il est nécessaire d'offrir un minimum de services en basse saison, notamment pour faciliter la cueillette des ordures et assurer la sécurité des visiteurs.
- Pendant la consultation publique, les gens nous ont dit qu'ils utiliseraient les terrains de camping plus tôt au printemps et plus tard à l'automne pour des activités comme le camping, la randonnée pédestre, le ski ou la pêche blanche. Plusieurs personnes aimeraient que les parcs offrent des activités récréatives toute l'année.
- Alors que le tourisme estival au Yukon augmente de 5 % par année, le tourisme hivernal, lui, augmente de 20 % par année (données sur le tourisme recueillies entre 2012 et 2017). La Stratégie de développement touristique du Yukon a pour but de promouvoir le territoire à titre de destination touristique multisaisons au cours des dix prochaines années.
- Prolonger la saison opérationnelle est l'une des solutions les plus rentables pour offrir davantage d'activités récréatives extérieures aux résidents et aux visiteurs.
- Les moments où les gens visitent nos parcs changent, comme en témoignent les visites estivales à l'île Herschel qui sont retardées en raison du changement climatique et des conditions de la glace marine.

5.5 Garantir la protection de nos parcs

L'une de nos principales priorités entre 2020 et 2030 est de garantir la protection continue de l'intégrité écologique et de la continuité culturelle de nos parcs. Les mesures suivantes visent à assurer la réussite de cette priorité.

5.5.1 Prioriser l'intégrité écologique et la continuité culturelle

Objectif

- Nous prendrons en considération l'intégrité écologique et la continuité culturelle lors de la prise de décisions sur la gestion des parcs afin de protéger ces deux aspects.
- Nous ferons une meilleure analyse des difficultés en matière de gestion des nouveaux parcs pour mieux orienter la supervision et la gestion active.

Raisons

- Il s'agit d'un élément clé à la bonne gestion de nos parcs à titre de bien public pour que les générations actuelles et futures puissent en profiter. C'est également ce qui nous permet de bénéficier de tous les autres avantages qu'offrent les parcs.

5.5.2 Assurer une gestion cohérente

Objectif

- Nous élaborerons des politiques directrices pour soutenir une méthode plus cohérente et efficace de planification de gestion des parcs.
- Nous appliquerons une méthode de planification de gestion plus officielle pour les parcs récréatifs.

Raisons

- Les plans de gestion propre à chaque parc sont élaborés en collaboration avec les Premières nations et les Inuvialuit. Les comités mixtes responsables de l'élaboration de ces plans ont souvent besoin de conseils quant aux outils et techniques de plan de gestion à utiliser, et doivent prendre en compte la réalité et les coutumes locales au moment de définir les besoins et les attentes des visiteurs.
- Les résidents et les visiteurs s'attendent à devoir respecter les mêmes règles et procédures d'un parc territorial à l'autre.

5.5.3 Appliquer la science de la préservation du paysage

Objectif

- Nous appliquerons la science de la préservation du paysage dans le cadre de la planification du réseau de parcs, de l'établissement de parcs, du zonage et de la gestion. Cela impliquera notamment d'utiliser les standards et concepts internationaux reconnus, comme l'aménagement des aires protégées, les zones tampons écologiques et la connectivité du paysage.
- Nous adopterons des méthodes visant à faire un usage plus profitable des données sur la biodiversité locale afin d'aider à protéger les espèces en péril, les espèces rares et les espèces endémiques du Yukon.
- La planification des nouveaux parcs territoriaux prendra en compte les autres terres protégées comme les parcs nationaux, les zones de protection de l'habitat, les rivières du patrimoine canadien, les aires protégées par les Premières nations et les autres aménagements de territoire actuels et potentiels.

Raisons

- Tirer profit de la science de la préservation et des savoirs traditionnels est essentiel à la gestion des parcs du Yukon (voir la partie 5.6 pour de plus amples détails).

- La science de la préservation démontre clairement que nous ne pouvons plus nous permettre de voir les parcs, les aires et les terres protégées comme des « îlots de préservation » alors qu'ils devraient être considérés comme un seul et même réseau.
- L'un des objectifs de notre réseau de parcs est de refléter la grande diversité de nos paysages en garantissant la protection des différentes aires de nos régions écologiques, à l'instar des autres réseaux de parcs canadiens et internationaux. La planification de la préservation du paysage affinera la sélection des prochains parcs alors que nous progresserons vers cet objectif.
- Les réseaux de parcs et d'aires protégées sont reconnus comme d'excellents outils pour aider à protéger la faune du changement climatique.
- Le Centre de données sur la préservation des espèces du Yukon offre une source de renseignements centralisée, fiable et actualisée sur les animaux, les plantes et les communautés écologiques du territoire, et cartographie les régions devant être protégées. À titre de ressource de planification de la préservation, ces renseignements regorgent de potentiel inexploité.

5.5.4 Exploiter les parcs de manière écoresponsable

Objectif

- Nous veillerons à ce que l'exploitation de nos parcs respecte les hauts standards de gérance environnementale et qu'elle favorise la protection des parcs. Nous tirerons donc profit de notre travail, notamment pour :
 - concevoir et aménager les installations de manière à éviter les répercussions sur les espèces et les habitats sensibles, les oiseaux nicheurs, les ressources patrimoniales et d'autres ressources de grande valeur;
 - réduire les risques relatifs aux espèces envahissantes et aux substances qui attirent les animaux;
 - étudier les améliorations à apporter à nos installations et à nos services pour encourager les usagers des parcs à ne pas jeter les matières recyclables et les déchets organiques.

Raisons

- La gestion des parcs implique beaucoup d'activités d'exploitation sur place. Nous devons être conscients des répercussions qu'ont nos installations, nos services, nos exploitations, nos accès et les activités de nos visiteurs.

5.6 Promouvoir la réconciliation

Objectifs

- Alors que nous mettons la dernière main à la présente stratégie provisoire, nous travaillerons avec les Premières nations et les Inuvialuit pour élaborer conjointement des mesures stratégiques liées à la réconciliation. Nous discuterons notamment :
 - des moyens pour améliorer notre gestion conjointe;
 - des méthodes pour promouvoir la culture autochtone dans les parcs et pour améliorer notre recours au savoir traditionnel, aux langues et aux toponymes autochtones et notre compréhension des utilisations traditionnelles de la terre;
 - des procédures d'établissement et de gestion des aires protégées;
 - de l'exécution des pratiques de gestion de parcs et de programmes des gardiens autochtones;
 - des moyens possibles pour accroître notre collaboration à l'égard de l'exploitation des parcs, des programmes d'interprétation et de l'utilisation des installations pour les activités spéciales;
 - d'autres points à discuter et à développer conjointement.

Raisons

- L'établissement et la gestion des parcs et des aires protégées sont des éléments déterminants des ententes définitives et de leurs plans d'aménagement du territoire; par conséquent, les parcs doivent continuer de veiller à offrir la possibilité de perpétuer l'esprit et de démontrer l'intention derrière ces ententes.
- Les parcs offrent de belles occasions de promouvoir l'esprit et la pratique de la réconciliation avec les Premières nations et les Inuvialuit.

5.7 Moderniser la réglementation de nos parcs

Objectifs

- À court terme, en plus d'approuver la stratégie définitive sur les parcs du Yukon, nous apporterons des modifications importantes aux règlements édictés en vertu de la *Loi sur les parcs et la désignation foncière*.
- À moyen terme, nous envisagerons de mettre à jour les règlements édictés en vertu de la *Loi sur l'octroi de permis visant certaines activités touristiques en milieu sauvage*.

- À long terme, nous analyserons la nécessité d'apporter des modifications à la *Loi sur les parcs et la désignation foncière*.

Raisons

- En ce moment, les règlements des parcs ne sont que des règlements désuets concernant les terrains de camping. De plus, il n'existe pratiquement aucun règlement visant à gérer les grands parcs sauvages et les activités à l'extérieur des terrains de camping.
- Le gouvernement du Yukon a désormais des responsabilités en matière de gestion des parcs qui nécessitent l'application de règlements généraux et de règlements modernisés sur les terrains de camping dans ses parcs territoriaux, à l'instar des autres administrations.
- L'utilisation plus fréquente des parcs et des installations nous exhorte à les gérer de façon plus efficace pour protéger l'environnement et améliorer la qualité de l'expérience du visiteur.
- Pendant la consultation publique, les gens nous ont dit qu'ils voulaient une meilleure gestion des problèmes qui touchent leur expérience en tant que visiteurs. Bon nombre de ces problèmes sont réglés, du moins en partie, grâce à la réglementation. Les problèmes de gestion quotidienne que nous devons traiter touchent notamment les éléments suivants :
 - le bruit;
 - le bois de chauffage;
 - l'alcool, le cannabis et le tabac;
 - les animaux domestiques;
 - le zonage;
 - les véhicules routiers et hors route;
 - le déchargement d'armes à feu;
 - l'utilisation de drones;
 - des questions administratives;
 - les droits d'entrée aux parcs;
 - les infractions et les amendes.
- Pendant la consultation publique, les gens ont proposé des modifications à la *Loi sur les parcs et la désignation foncière* et aux règlements d'application de la *Loi sur l'octroi de permis* visant certaines activités touristiques en milieu sauvage. Bien que ces questions n'entrent pas dans le cadre de la présente stratégie, nous envisagerons de prendre des mesures appropriées.

5.8 Assurer la viabilité financière de nos parcs

Effectuer la transition vers un réseau de parcs permettant d'en assurer la viabilité financière est l'ultime priorité de notre stratégie. Les mesures stratégiques prises à cette fin reposent sur les quatre éléments de la viabilité financière d'un service public : les recettes (provenant des droits relatifs aux parcs), un budget de base approprié, une gestion responsable des immobilisations et l'excellence opérationnelle.

5.8.1 Actualiser les droits d'entrée aux parcs

Objectifs

- Dès 2021, nous proposerons de nouvelles options de paiement et une hausse modeste des droits de camping dans les parcs du territoire. Nous pourrions ainsi mieux assurer la pérennité des services de nos parcs et améliorer leur commodité et leur efficacité tout en percevant des droits de camping parmi les plus bas au Canada. Vous trouverez ci-après une description des droits que nous proposons.
 - Une nuit de camping coûtera 18 \$ par emplacement si elle est payée en ligne à l'avance (nouvelle option) et 20 \$ si elle est payée sur place en argent comptant. Fixés en 2002, les droits sont actuellement de 12 \$ par unité d'hébergement (caravane, véhicule de plaisance, tente).
 - Une année de camping coûtera 200 \$ pour un résident du Yukon ou 100 \$ (50 % de rabais) pour un aîné du Yukon. Ce permis annuel restera offert uniquement aux résidents du Yukon. Le tarif actuel, fixé en 2002, est de 50 \$, et le permis est offert gratuitement aux aînés.
 - Le bois de chauffage, l'accès quotidien, le stationnement, l'accès pour les véhicules, l'utilisation des rampes de mise à l'eau et les programmes d'interprétation resteront gratuits.
 - Les droits de camping s'appliqueront toute l'année. La promotion lancée en 2002 offrait aux résidents du Yukon l'accès gratuit aux parcs du territoire pendant le mois de mai.
 - Les droits de camping dans l'arrière-pays, pour les emplacements des lacs Grizzly, Divide et Talus du parc territorial Tombstone, par exemple, coûteront 20 \$ par tablier de tente par nuitée, plus 10 \$ par réservation. Le tarif actuel, fixé en 2002, est de 12 \$ par tente par nuit.
- Nous continuerons à examiner les droits des parcs et les modifierons au besoin pour garantir :
 - la viabilité financière permanente des services des parcs, notamment la gestion des répercussions de l'inflation sur le coût de l'offre de services;
 - l'uniformité avec les politiques et les directives du gouvernement du Yukon, notamment avec sa réponse au Groupe consultatif financier;
 - l'établissement d'un lien clair entre les droits et les services, l'amélioration de la prévisibilité des recettes, la hausse du recouvrement des coûts et la gestion durable des programmes.

- Une comparaison plus détaillée des droits actuels et proposés est présentée à l'annexe 7.2.

Raisons

- Ce nouveau barème tarifaire permettra de mieux assurer la pérennité de nos parcs en tant que service public et de mieux les gérer :
 - en encourageant une utilisation efficace et responsable des installations des parcs afin d'en améliorer l'accessibilité;
 - en offrant des modalités de paiement pratiques;
 - en maintenant un accès abordable aux parcs;
 - en améliorant le recouvrement des coûts des services auprès de ceux qui les utilisent;
 - en offrant un plus grand nombre de méthodes de paiement autres qu'en espèces et en encourageant leur utilisation afin de réduire le volume d'argent comptant perçu et les coûts administratifs et de traitement connexes.
- Dans le cadre de la réponse du gouvernement au rapport du Groupe consultatif financier du Yukon, le ministère des Finances a effectué un examen de l'ensemble des droits et des amendes imposés au sein du gouvernement territorial. Il en est ressorti que nous étions en dessous de la moyenne nationale dans la plupart des domaines, et bien souvent en retard par rapport aux augmentations normales du coût de la vie.
- Le gouvernement du Yukon élabore une approche fondée sur les principes en ce qui concerne l'établissement et la perception des droits, des amendes et des frais en son sein. Nous cherchons à nous assurer que les droits perçus par le gouvernement reflètent les valeurs de la société, les avantages individuels et collectifs, la gestion durable des programmes, le recouvrement des coûts, et l'établissement d'un lien clair entre les frais et les services, la simplicité et la prévisibilité.
- Le gouvernement du Yukon impose des frais et des amendes afin de fournir en permanence un service de qualité et de garantir le respect des lois, des règlements et de l'Accord-cadre définitif du territoire. Les droits et les amendes sont définis et imposés de la même manière dans l'ensemble du gouvernement. Leur application dans le territoire permet de protéger la société, l'économie, l'environnement et la culture du Yukon, tout en facilitant la santé financière du gouvernement.
- Les administrations du monde entier ont recours aux droits d'entrée aux parcs pour en financer l'exploitation. À l'heure actuelle, le gouvernement du Yukon recouvre 10,6 % des coûts d'exploitation du réseau de parcs au moyen des droits de camping. Selon le Groupe consultatif financier, pour améliorer les finances publiques du Yukon, il faudrait modifier les droits imposés aux usagers afin de mieux refléter les coûts réels engagés pour les services fournis.
- Jusqu'à maintenant, les droits d'entrée aux parcs se limitaient aux droits de camping et n'ont pas permis au gouvernement de recouvrer les coûts engagés pour les services fournis dans le cadre d'autres activités autorisées, comme le tournage d'un film commercial ou l'aménagement du territoire.

- En plus d'être une source de financement, les droits d'entrée aux parcs sont également un outil de gestion important. Un barème tarifaire permet de mettre en place des mesures incitatives qui visent une utilisation efficace et responsable des parcs.
- Pendant la consultation publique, nous avons constaté que la population yukonnaise perçoit les parcs comme un service public important que le gouvernement doit financer grâce, dans une proportion raisonnable, aux droits versés par les usagers. Les gens s'attendent à payer leur juste part des coûts pour utiliser les installations et les services, mais ils s'attendent aussi à ce que la gestion de base du parc soit suffisamment financée par les fonds publics.
- Le paiement en espèces dans des endroits éloignés du Yukon entraîne d'importants coûts logistiques. Chaque année, plus de 400 000 \$ en petites coupures et en monnaie y sont perçus, entreposés, transportés, comptés et déposés.
- À l'heure actuelle, les droits de camping que doit payer la population yukonnaise sont parmi les moins chers au pays, soit 12 \$ par nuit ou 50 \$ par année. Le nouveau barème tarifaire proposé nous permettra donc à la fois d'assurer la viabilité financière de nos parcs et de continuer d'offrir des services de camping parmi les plus abordables au Canada.

5.8.2 Actualiser le budget de base

Objectifs

- À court terme, en plus d'établir la stratégie définitive sur les parcs, le gouvernement du Yukon examinera les ressources humaines et financières allouées à Parcs Yukon en tenant compte des coûts engagés par le niveau de services actuel.

Raisons

- L'utilisation des parcs territoriaux par les résidents et les visiteurs a augmenté de 103 % au cours des dix dernières années (voir la partie 3.2.1). Cette croissance, combinée aux nouvelles attentes des visiteurs, a entraîné une hausse importante du coût d'exploitation des parcs, qui comprend entre autres le temps du personnel, les véhicules et le carburant, la formation, l'équipement et le bois de chauffage.
- Les ressources humaines et financières nécessaires à l'exploitation des parcs n'ont pas connu la même croissance au cours de la même période. En effet, de 2008 à 2018, les dépenses totales ont augmenté de 77 % pour atteindre environ 5,4 M\$, tandis que le budget de base a augmenté de 63 % pour atteindre 4,8 M\$.
- Désormais, l'exploitation du réseau de parcs dépend chaque année de la capacité du ministère de l'Environnement à réaffecter des fonds provenant d'autres budgets et à prolonger temporairement le

contrat d'embauche du personnel saisonnier. À titre d'exemple, le budget de base a couvert environ 96 % des dépenses en 2008 et 89 % en 2018.

- Pendant la consultation publique, nous avons constaté que la population yukonnaise perçoit les parcs comme un service public important que le gouvernement doit financer grâce, dans une proportion raisonnable, aux droits versés par les usagers. Les gens s'attendent à payer leur juste part des coûts pour utiliser les installations et les services, mais ils s'attendent aussi à ce que la gestion de base du parc soit suffisamment financée par les fonds publics.
- Les recettes de droits de camping du gouvernement du Yukon ont augmenté de 94 % au cours des dix dernières années jusqu'à atteindre plus de 570 000 \$ en 2018. En pourcentage du total des dépenses d'exploitation du réseau des parcs, les revenus ont augmenté de 9,7 % en 2008 à 10,6 % en 2018. Les recettes de droits d'entrée des parcs continueront de couvrir une partie des dépenses gouvernementales résultant de l'exploitation des parcs, d'autant plus qu'elles devraient continuer d'augmenter de façon importante étant donné l'utilisation croissante des parcs et de l'actualisation de leurs droits d'entrée.
- Comme il l'a mentionné dans son *Budget 2019-2020 : Les perspectives économiques yukonnaises*, le gouvernement du Yukon prévoit un retour à un excédent budgétaire au cours de l'exercice financier 2020-2021. C'est également au cours de cet exercice que la stratégie sur les parcs sera mise en œuvre.

5.8.3 Moderniser la gestion des immobilisations

Objectifs

- Nous moderniserons la gestion, la planification et la budgétisation des immobilisations, notamment grâce à :
 - la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des immobilisations visant à mieux surveiller l'état des installations (terrains de camping, bâtiments, terrains de jeux et toilettes extérieures, par exemple), l'évaluation des besoins de réparation et de remplacement et l'adoption de standards élevés de propreté, de sécurité et de confort;
 - l'avancement du projet de réfection débuté en 2018 qui a comme objectif de remplacer et d'améliorer les infrastructures de parcs, d'ajouter des emplacements aux terrains de camping existants et de remplacer les terrains de jeux vieillots;
 - la gestion des risques de destruction ou de dégradation des immobilisations liés au changement climatique et à ses répercussions, notamment la fonte du pergélisol et les changements des niveaux d'eau.

Raisons

- Il est essentiel qu'une fonction publique responsable dispose d'une stratégie moderne pour la gestion, la planification et la budgétisation des immobilisations. Elle peut ainsi améliorer l'efficacité opérationnelle, réduire les coûts et éviter les dommages coûteux causés par la dégradation des immobilisations.
- Pendant la consultation publique, les gens ont exprimé le désir de disposer de parcs qui répondent aux besoins particuliers des divers usagers. En voici quelques exemples :
 - offrir de plus grands emplacements ou des emplacements à sens unique pour les gros véhicules de plaisance;
 - avoir des emplacements sablonneux ou revêtus de terre, et non de gravier;
 - augmenter le nombre et la qualité des terrains de jeux;
 - moderniser les rampes de mise à l'eau et augmenter le nombre d'espaces à quai sur les lacs les plus populaires.
- De nouveaux investissements de capitaux seront nécessaires pour rendre les nouveaux parcs fonctionnels.

5.8.4 Rechercher de manière rationnelle l'excellence opérationnelle

Objectifs

- Nous examinerons de près nos méthodes actuelles et apporterons les changements nécessaires pour améliorer nos services, réduire les coûts et permettre au personnel de s'acquitter des tâches jugées prioritaires. Pour ce faire, nous chercherons comment :
 - moderniser et simplifier certains de nos systèmes administratifs, notamment notre procédure de traitement et de délivrance des permis et licences;
 - moderniser les outils logiciels, plus particulièrement nos bases de données utilisées à des fins de surveillance, conformité et application;
 - offrir plus de ressources documentaires et de services en ligne, comme l'achat de permis de camping, la réservation de terrain, les demandes de permis et la publication de rapports.
- Nous chercherons à partager les coûts avec d'autres gouvernements et à mettre nos ressources en commun, en plus d'explorer la possibilité de nouer des partenariats pour améliorer la prestation de services supplémentaires.



Raisons

- Pendant la consultation publique, les gens nous ont dit qu'ils voulaient que des mesures raisonnables soient mises en place pour maintenir les coûts d'exploitation à un niveau acceptable.
- Des économies d'échelle peuvent être réalisées grâce au développement du réseau de parcs du Yukon.
- Pendant la consultation publique, les gens nous ont donné des idées de partenariats à nouer, notamment avec les Premières nations, les programmes de gardiens ou pour les jeunes, les centres culturels, les organismes bénévoles, les centres d'information touristique et les chercheurs.
- Les parcs territoriaux et d'autres administrations comme les gouvernements fédéral, municipaux et autochtones partagent des objectifs communs que nous pouvons atteindre en travaillant ensemble et en partageant les coûts.

6 Mise en œuvre

6.1 Ressources

De nouvelles ressources seront essentielles pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie pour les parcs; par conséquent, son approbation sera tributaire de l'affectation de ressources humaines, financières et en capital à la mise en œuvre des mesures stratégiques du gouvernement du Yukon.

6.2 Stratégie pangouvernementale

La Direction des parcs du ministère de l'Environnement sera la principale responsable de la mise en œuvre de la stratégie pour les parcs du Yukon, même si elle partagera la responsabilité de certaines mesures avec d'autres ministères. Le gouvernement du Yukon adoptera par conséquent une stratégie pangouvernementale pour garantir des résultats concrets à ses citoyens. Deux domaines, détaillés ci-après, nécessiteront une collaboration particulièrement étroite.

6.2.1 Adopter une stratégie pangouvernementale pour l'aménagement du territoire et des parcs

Objectifs

- Pour chaque projet d'aménagement du territoire, le gouvernement du Yukon définira des objectifs précis de préservation du paysage et d'établissement de parcs parmi les intérêts et objectifs du territoire.

Raisons

- Pendant la consultation publique, les gens nous ont demandé d'améliorer la définition des objectifs des parcs, des aires protégées et autres dans son plan d'aménagement du territoire régional.
- Par conséquent, le gouvernement du Yukon a adopté une nouvelle méthode en reprenant les travaux effectués dans le cadre des plans régionaux d'aménagement du territoire de Dawson et du bassin de la Peel : désormais, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre de l'Environnement représentent tous deux les intérêts du gouvernement du Yukon.
- Au moment de planifier le réseau de parcs, une bonne dose de prévoyance et de préparation permettra de prendre rapidement de meilleures décisions à l'égard de l'aménagement du territoire des parcs lorsqu'elles découlent de plans régionaux d'aménagement du territoire.

6.2.2 Adopter une stratégie pangouvernementale pour les routes et les rampes de mise à l'eau des parcs

Objectifs

- Le gouvernement du Yukon définira des priorités à court et à long terme pour améliorer et entretenir les routes d'accès aux parcs ainsi que les routes et les rampes de mise à l'eau des parcs.

Raisons

- Pendant la consultation publique, les gens ont souligné la nécessité d'améliorer la qualité de certaines routes d'accès aux parcs et rampes de mise à l'eau des parcs.
- Bien que la responsabilité d'entretenir les routes des terrains de camping incombe normalement au ministère de l'Environnement, l'entretien des routes d'accès aux terrains de camping relève plutôt de la responsabilité du ministère de la Voirie et des Travaux publics.

6.3 Plan de mise en œuvre

Nous élaborerons un plan de mise en œuvre, que nous réviserons régulièrement, pour orienter le travail de mise en œuvre de la stratégie des parcs du Yukon effectué chaque année. Il contiendra notamment des renseignements sur le moment et la méthode de mise en place des mesures stratégiques.

6.4 Consultations et reddition de compte

La présente stratégie sera mise en œuvre en consultation et en partenariat avec les Premières nations et les Inuvialuit. D'ailleurs, la mise en place des mesures stratégiques créera un besoin pour des consultations plus approfondies, des occasions de partenariats ou de collaboration et des consultations publiques.

Nous rendrons des comptes en publiant tous les trois ans un court rapport décrivant nos progrès dans la mise en œuvre de la stratégie pour les parcs et des engagements connexes. Nous le partagerons et demanderons aux Premières nations, aux Inuvialuit, à nos partenaires, aux intervenants et au public de nous soumettre leurs commentaires.

Nous examinerons la présente stratégie d'ici 2030 afin d'évaluer si des mises à jour sont nécessaires.

7 Annexes

7.1 Glossaire — Définition des principaux termes

Aire de récréation : Site accessible en voiture, aménagé et exploité de manière à pouvoir y pratiquer des activités de loisirs diurnes comme des pique-niques, de la baignade et de la navigation de plaisance.

Aire protégée : Espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés. (Union internationale pour la conservation de la nature)

Arrière-pays : Les secteurs et activités de l'arrière-pays ne sont pas accessibles en voiture. Ils sont généralement accessibles par avion ou par bateau ou sont situés à une distance considérable de marche, de randonnée, de ski ou de vélo.

Avant-pays : Les secteurs et activités de l'avant-pays sont accessibles en voiture ou sont situés à une très courte distance de marche d'un stationnement.

Biodiversité : Variété d'espèces et d'écosystèmes dans un parc et les processus écologiques dont ils font partie. (*Loi sur les parcs et la désignation foncière*)

Continuité culturelle : Transmission du patrimoine et des valeurs traditionnelles d'une culture, comme la langue, les traditions, les récits, l'histoire et les lieux, d'une génération à l'autre. Au Yukon, les cultures sont indissociables de la terre.

Écorégion : Élément du paysage caractérisé par une géographie physique distincte relativement uniforme et par des effets écologiques liés au climat, comme en témoigne la richesse de la végétation, du sol, de l'eau, de la faune, etc.

Écosystème : Communauté d'organismes en interaction et leur environnement physique.

Entente définitive : Traité moderne protégé par la constitution, une entente définitive définit les droits des Premières nations dans son territoire traditionnel. Des quatorze Premières nations du Yukon, onze ont conclu une entente définitive avec les gouvernements du Canada et du territoire.

Installations du parc : Terrains de camping, emplacements de pique-nique, bâtiments, centres d'accueil, routes et sentiers.

Intégrité écologique : En termes simples, les écosystèmes ont une intégrité lorsque les éléments qui les composent (milieu physique, comme eau ou roche), la diversité biologique et les processus (les « moteurs » de l'écosystème, comme le feu, les inondations, la prédation, etc.) sont intacts.

Nouveaux parcs : Parcs territoriaux établis aux termes d'ententes définitives avec les Premières nations ou ciblés dans les plans régionaux d'aménagement du territoire et pour lesquels des démarches supplémentaires sont requises pour en faire des parcs opérationnels. Généralement, ces démarches sont la désignation légale en vertu de la *Loi sur les parcs et la désignation foncière*, l'élaboration d'un plan directeur et la dotation en personnel. Les « nouveaux parcs » n'offrent aucun service.

Parc : Dans le présent document, le terme « parc » désigne les parcs territoriaux aménagés et gérés en vertu de la *Loi sur les parcs et la désignation foncière*. Il existe quatre types de parcs territoriaux :

Parc naturel : Parc établi dans le but d'assurer la protection d'un paysage unique ou représentatif qui présente des caractéristiques écologiques ou des attributs de l'une ou plusieurs des écorégions du Yukon (parc territorial Tombstone, par exemple).

Parc récréatif : Parc établi dans le but d'offrir au grand public des activités de loisirs en plein air ou des programmes d'éducation en matière d'environnement et qui propose un terrain de camping géré par le gouvernement du Yukon (terrain de camping de Wolf Creek et aire de récréation Five Finger Rapids, par exemple).


Réserve écologique : Parc établi et destiné à demeurer dans son état naturel, dans le but d'assurer la protection d'une zone ayant une importance naturelle ou à caractère écologique unique ou d'importance pour la flore ou la faune rare et menacée (parc territorial des sources de la rivière Coal, par exemple).

Réserve sauvage : Parc établi en vue d'assurer la protection d'éléments écologiques ou de secteurs représentatifs par la protection de leur biodiversité et de leur viabilité écologique (parc territorial et habitat protégé Ni'iinlii' Njik, par exemple).

Paysage : Terre, air, eau et toutes formes de vie.

Réconciliation : La Commission de vérité et réconciliation du Canada aborde la réconciliation comme un moyen « de réparer les erreurs du passé d'une manière qui vient à bout des conflits et établit une relation saine et respectueuse entre les peuples, et pour l'avenir. Pour la Commission, la réconciliation consiste à établir et à maintenir une relation de respect réciproque entre les peuples autochtones et non autochtones dans ce pays. Pour y arriver, il faut prendre conscience du passé, reconnaître les torts qui ont été causés, expier les causes et agir pour changer les comportements ».

Sentiers et parcours : Les sentiers et les parcours sont deux outils différents pour guider et gérer les loisirs dans les parcs. Les sentiers sont facilement visibles au sol, souvent dégagés et balisés, et faciles à suivre. Les parcours sont invisibles au sol et sont des suggestions d'itinéraires pour les voyageurs d'aventure indépendants ayant de très bonnes capacités à s'orienter et à trouver leur chemin. Tous deux servent à réduire les impacts sur l'environnement selon le contexte : les sentiers concentrent l'utilisation par les visiteurs là où elle est la plus appropriée, tandis que les parcours dispersent les visiteurs pour réduire les impacts.



Terrain de camping : Site aménagé et exploité dans le but d'y faire du camping de nuit. Les terrains de camping de l'avant-pays sont accessibles en voiture et peuvent accueillir des tentes, des caravanes et des véhicules de plaisance. Ils offrent des aires rudimentaires pour les tentes de camping dans des emplacements de camping sauvage populaires accessibles à pied ou par bateau.

7.2 Droits d'entrée dans les parcs actuels et proposés

Tableau 1. Droits de camping dans 42 terrains de camping de l'avant-pays accessibles en voiture

ÉLÉMENT	ACTUEL	PROPOSITION	RAISONS	COMPARAISON
Application des droits de camping	Droits payables par « unité d'hébergement » (véhicule de plaisance, caravane, tente)	Droits payables par emplacement	<p>Les droits sont ainsi analogues à ceux des autres administrations.</p> <p>Les usagers peuvent respecter les modalités plus aisément.</p> <p>L'administration et l'application des droits sont simplifiées.</p> <p>Les droits proposés éliminent les problèmes d'interprétation pour les unités familiales.</p>	Le paiement par emplacement est la norme dans les autres administrations.
Droits de camping	12 \$ par nuitée	<p>Auto-inscription en espèces sur place : 20 \$ par nuitée</p> <p>Permis prépayé en ligne : 18 \$ par nuitée (offert en ligne pour les résidents et les non-résidents)</p>	<p>Les droits proposés reflètent plus fidèlement les coûts engagés pour les services fournis tout en maintenant une offre de services de camping parmi les plus abordables au Canada.</p> <p>La possibilité de prépaiement offerte aux non-résidents et la tarification incitative pour les permis prépayés réduisent les frais de manutention des espèces du gouvernement.</p>	<p>Les droits comparables dans d'autres administrations (emplacement sec et bois de chauffage) varient entre 20 \$ et 45 \$ par nuitée.</p> <p>Si l'on ne tient compte que de l'inflation, les droits devraient être de 16 \$ par unité d'hébergement. Les usagers actuels occupent environ 1 ou 2 unités par site, soit l'équivalent de 16 \$ ou de 32 \$ par site.</p>

ÉLÉMENT	ACTUEL	PROPOSITION	RAISONS	COMPARAISON
Permis annuel pour résident du Yukon pour camping dans l'avant-pays	50 \$ (les droits équivalent à 4 nuitées)	200 \$ (les droits équivalent à 11 nuitées)	<p>Le permis annuel pour résidents sera une option abordable pour les résidents qui campent plus de 11 nuits par année, tandis que le nouveau permis prépayé sera une option abordable pour ceux qui le font moins régulièrement.</p> <p>Le permis annuel aide à réduire les frais de manutention des espèces.</p>	<p>Aucune autre administration n'offre de permis annuel de camping.</p> <p>Si l'on ne tient compte que de l'inflation, les droits devraient être de 66 \$.</p>
Permis annuel pour les aînés du Yukon pour camping dans l'avant-pays	0 \$	100 \$ (50 % de rabais)	<p>Le permis annuel pour les aînés est une option abordable pour les aînés du Yukon qui campent plus de 5 nuits par année, tandis que le nouveau permis prépayé sera une option abordable pour ceux qui le font moins régulièrement.</p> <p>Le permis annuel aide à réduire les frais de manutention des espèces.</p>	<p>Les autres administrations proposant un tarif préférentiel aux aînés offrent un pourcentage de rabais plutôt que la gratuité. Un rabais de 50 % est courant.</p>

ÉLÉMENT	ACTUEL	PROPOSITION	RAISONS	COMPARAISON
Bois de chauffage	Compris dans les droits de camping	Aucun changement	Sur le plan administratif et opérationnel, il est plus efficace d'inclure le bois de chauffage dans les droits de camping. Étant donné que presque tous les usagers utilisent du bois de chauffage, des frais supplémentaires sont superflus, d'autant plus que la vente de bois n'est pas rentable.	Les Territoires du Nord-Ouest incluent le bois de chauffage dans leurs droits de camping de 22,50 \$; Parcs Canada demande des droits de camping de 15,70 \$, mais exige 9 \$ supplémentaires par nuit pour un accès illimité au bois de chauffage; d'autres administrations ont souvent du personnel qui vend le bois de chauffage.
Camping en mai	Gratuit pour les résidents du Yukon du 1 ^{er} au 31 mai	Droits de camping appliqués en tout temps	Les droits proposés reflètent plus fidèlement les coûts engagés pour les services offerts puisque plusieurs terrains de camping sont désormais ouverts la majeure partie du mois de mai. La saison débute plus tôt en mai. Les droits proposés sont plus simples à gérer pour tous les usagers.	Aucune autre administration n'a de disposition analogue.
Droits de réservation d'emplacement	Ne s'applique pas	10 \$ par réservation, non remboursable	Les coûts engagés pour le service de réservations offert sont absorbés. Les droits proposés permettront de mener des projets pilotes pour mettre à l'essai des systèmes de réservation d'emplacements.	Les administrations offrant la possibilité de réserver un emplacement facturent en général des droits de réservation en plus des droits de camping.

ÉLÉMENT	ACTUEL	PROPOSITION	RAISONS	COMPARAISON
Droits divers	Aucun	Aucun changement	Sur le plan administratif, il est plus efficace d'éviter les droits divers.	La plupart des administrations exigent des droits supplémentaires pour l'utilisation des rampes de mise à l'eau, l'accès pour les véhicules, le stationnement, et autres.

*D'après un examen effectué à l'été 2018 en Alaska, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Colombie-Britannique et en Alberta. L'inflation est calculée de 2002, l'année à laquelle les droits actuels ont été établis, à 2018, d'après les données sur l'inflation de la Banque du Canada.

Tableau 2. Autres droits relatifs aux parcs

ÉLÉMENT	ACTUEL	PROPOSITION	RAISONS	COMPARAISON
Droits pour une nuitée de camping dans l'arrière-pays (lacs Grizzly, Divide ou Talus dans le parc territorial Tombstone, par exemple)	12 \$ par « unité d'hébergement » (tente) par nuitée	20 \$ par tablier de tente par nuitée (en ligne ou en espèces) 10 \$ par réservation (frais de réservation non remboursables)	Les droits proposés reflètent plus fidèlement le niveau de service offert.	Inflation seulement = 16 \$ par tente.
Droits d'entrée ou droits de fréquentation diurne ailleurs dans les parcs, notamment les aires de récréation et les aires de fréquentation diurne des terrains de camping	0 \$	Aucun changement	Sur le plan administratif, il est plus efficace de maintenir la gratuité de ce service.	De nombreuses administrations exigent des droits d'entrée ou des droits de fréquentation diurne.
Programmes d'interprétation : actuellement offerts dans les parcs territoriaux Tombstone et de l'île Herschel (Qikiqtaruk)	0 \$	Aucun changement	Sur le plan administratif, il est plus efficace de maintenir la gratuité de ce service.	Les droits habituels sont d'environ 8 \$ à 30 \$ par programme.
Droits de demande de permis	0 \$	40 \$ par demande de permis, non remboursable	Les droits proposés reflètent plus fidèlement le niveau de service offert et permettent de simplifier la procédure de demande de permis.	Dans la plupart des autres administrations, les droits de demande de permis peuvent atteindre des milliers de dollars, selon l'objet de la demande.

ÉLÉMENT	ACTUEL	PROPOSITION	RAISONS	COMPARAISON
Barème tarifaire pour un permis d'utilisation de parc	Aucun	Établir un barème des droits qui peuvent être facturés à un demandeur de permis dont la demande a été acceptée, afin d'absorber les coûts engagés par la délivrance de son permis. Un demandeur souhaitant tenir une activité spéciale de grande envergure qui exigerait que le personnel du parc y consacre du temps devrait payer les droits quotidiens afférents qui en couvriraient les coûts, par exemple.	Les bénéficiaires des services contribuent pour couvrir les coûts afférents aux services. Il peut s'agir, par exemple, de grosses productions cinématographiques commerciales, de grands événements ou de programmes d'interprétation personnalisés.	De nombreuses administrations ont un tel barème des droits de service payables pour un permis d'utilisation de parc.

* D'après un examen effectué à l'été 2018 en Alaska, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Colombie-Britannique et en Alberta. L'inflation est calculée de 2002, l'année à laquelle les droits actuels ont été établis, à 2018, d'après les données sur l'inflation de la Banque du Canada.